

DEPARTEMENT DU RHONE  
COMMUNE DE VOURLES

<p><b>Nombre de conseillers :</b> En exercice : 23 Présents : 20 Votants : 23</p> <p><b>Ont voté :</b> Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>L'an deux mil neuf, le vingt quatre septembre à vingt heures trente minutes à Vourles, le Conseil municipal de Vourles dûment convoqué le dix huit septembre, s'est réuni dans la salle du Conseil à Maison Forte, sous la présidence de Monsieur Serge FAGES, Maire.</p> <p><b>Étaient présents :</b> Serge FAGES, Elisabeth MESNIER, Pascale HAUK, Gérard GRANADOS, Catherine MAURIN, Annie FERNANDES, Sébastien BLANC, Dominique REGNIER Elyane CLOP, Laurence MARTINEZ, Marie Thérèse PRALY, Lorraine BOYER, Laurent SAINT JALMES, Jérôme MONVAILLIER, Sylvain ARNAUD, Paul REGARE, Gianni DE BERNARDIS, Serge MICHAUT, Sabine BEGASSAT, Cécile MATHAUD.</p> <p><b>Absents :</b> Michel REGNIER, Jean-Jacques RUER, Christine DUSSURGET</p> <p><b>Excusés :</b> Michel REGNIER, Jean-Jacques RUER, Christine DUSSURGET</p> <p><b>Pouvoirs :</b> Jean-Jacques RUER donne pouvoir à Serge FAGES, Michel REGNIER donne pouvoir à Elisabeth MESNIER, Christine DUSSURGET donne pouvoir à Pascale HAUK</p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> Elisabeth MESNIER.</p>
--	--

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N°2009-074**

**SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2009**

\*\*\*

**OBJET : Acquisition parcelles Etat - autorisation de signature**

Vu le Code général des Collectivités territoriales,  
Vu l'évaluation des domaines en date du 16 juin 2009,  
Vu le courrier de la Commune de Vourles confirmant son intention d'acquérir les parcelles en date du 2 juillet 2009,

Monsieur le Maire explique que la Commune souhaite se porter acquéreur de parcelles situées dans le secteur des Sept Chemins, du Petit Félin et de la Rivière dont l'Etat est actuellement propriétaire.

Il s'agit d'un tènement immobilier d'une superficie totale de 56 826 m2 acquis initialement par l'Etat en vue de la réalisation de l'autoroute A 45. En raison de la modification du tracé de cette autoroute, le tènement n'est plus d'aucune utilité et aucun service de l'Etat ne s'est déclaré intéressé par sa reprise.

A la demande formulée par les services des domaines, la Commune de Vourles a répondu favorablement à l'acquisition de ces parcelles (exercice du droit de priorité).

En effet, l'urbanisation de ce secteur (ND) n'étant possible que sur la seule initiative publique, l'acquisition de ces terrains est donc fortement intéressante pour la Commune se rendant ainsi maître du foncier.

Il s'agit des parcelles AX 162, 163, 21, 17-19, 159, 132, 138 estimées à 0,53 €du m2 et des parcelles AX 20, 50-52, 64-66, 130, 134, 137, 147-149, 150-156, 158 et 159 estimées à 1 €du m2. La différence de prix entre ces parcelles s'explique par la proximité des puits de captage.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir

- l'autoriser à signer tous les actes nécessaires à l'acquisition de ces parcelles, dont le montant global s'élève à 46 834,74 €
- laisser à France Domaines le soin d'établir l'acte de vente sans le concours d'un notaire.

Monsieur le Maire explique que les crédits nécessaires à l'opération sont prévus au budget de l'exercice.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'acquisition de ces parcelles, dont le montant global s'élève à 46 834,74 €
- de laisser à France Domaines le soin d'établir l'acte de vente sans le concours d'un notaire.

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture  
Le  
Et publication  
Le

Le Maire,  
Serge FAGES

Fait et délibéré les jours,  
Mois, an et heure que susdits  
et ont signé au registre les membres présents  
Pour copie conforme,

Le Maire,  
Serge FAGES